



Attac et le G20 en France

LE G20 FACE À LA CRISE FINANCIÈRE : LES ÉLÉPHANTS, LA SOURIS ET LES PEUPLES

Novembre 2010

Ont contribué à ce rapport :
Amélie Canonne, Jacques Cossart,
Thomas Coutrot, Gérard Gourguechon,
Esther Jeffers, Dominique Plihon,
Aurélie Trouvé

Attac France - 21 ter rue Voltaire 75011 Paris.
Tél. : 01 56 06 43 60. - Fax : 01 44 93 98 14. - www.france.attac.org - attacfr@attac.org



Table des matières

Résumé.....	3
Introduction.....	4
La régulation financière et le G20 : chronique d'un fiasco	7
La remise à flots du FMI	7
Le gigantisme des banques.....	8
La régulation des opérations spéculatives.....	8
La « suppression » des paradis fiscaux.....	9
La « moralisation » des bonus des traders.....	9
Le renforcement des règles prudentielles pour les banques.....	10
Les taxes sur le système financier.....	10
Pourquoi ce piteux bilan du G20 ?.....	11
La régulation financière unilatérale : l'Union européenne à la remorque des États-Unis.....	13
Les principales dispositions de la réforme Obama (Dodd-Frank Act).....	13
Réforme ambitieuse ou coup d'épée dans l'eau ?.....	14
L'Europe à la remorque.....	16
Régulation financière européenne : quel bilan ?.....	19
Les enjeux du G20 « français ».....	20
La réforme du système monétaire international.....	20
La réduction de la volatilité des marchés de matières premières	21
La gouvernance mondiale	22
Les “financements innovants”.....	22
Quelles alternatives ?.....	24
Taxation des transactions financières : dégonfler la bulle permanente, financer les biens publics mondiaux.....	24
Réforme du système monétaire : pour une monnaie mondiale de coopération.....	25
Matières premières et agricoles : pour des règles fondées sur la coopération et la solidarité et pour la souveraineté alimentaire.	26
Paradis judiciaires et fiscaux : pour une désertion générale.....	26
Réguler la finance ? Non : socialiser le système bancaire	27
Conclusion.....	28



Résumé

Les G20 qui se sont succédé depuis le début de la crise financière ont proclamé leur volonté d'en tirer toutes les leçons et de refonder un nouvel ordre économique mondial. Cette note vise à évaluer l'action du G20 depuis 2008 et les enjeux du G20, dont la France prend la présidence le 12 novembre prochain et pour un an. Nous le montrons en détail : qu'il s'agisse de la rémunération des traders, du contrôle des opérations spéculatives, du démantèlement des institutions « trop grosses pour faire faillite », de la suppression des paradis juridiques et fiscaux ou de la taxation de la finance, le G20 a échoué.

Certes le Congrès des États-Unis a voté le « Dodd Frank Act », qui comporte quelques mesures ouvrant la voie à une plus grande transparence des opérations financières, notamment sur les produits financiers dérivés. L'Union européenne s'est mise à la remorque, et prévoit même de limiter les abus récemment observés dans la spéculation contre les États européens endettés. Mais ces mesures, prises sans concertation internationale, ne contestent pas réellement la toute-puissance de l'industrie financière, et n'empêcheront pas la prochaine crise dont les conditions se préparent sous nos yeux. Déséquilibres abyssaux des balances commerciales, politiques monétaires laxistes, spéculation débridée : la bulle qui enfle annonce déjà de nouveaux krachs.

La rhétorique démagogique de Nicolas Sarkozy n'y changera rien. A mesure qu'on s'éloigne du tremblement de terre de septembre 2008, où les dirigeants de la planète ont vu le sol se dérober sous leurs pieds, le poids des lobbies, les rivalités entre puissances et les calculs de court-terme l'emportent sur la nécessité de la coopération. Nicolas Sarkozy lui-même n'a cessé de mener une politique économique et sociale au service exclusif des actionnaires et des grandes fortunes. Ses fanfaronnades sur la régulation et la moralisation du capitalisme, contre la dictature de la finance et du court terme, ne feront pas illusion. La société civile en France va se mobiliser pour dénoncer son double langage et son irresponsabilité.

Les récentes annonces de la Réserve Fédérale américaine montrent le danger croissant d'une guerre monétaire débouchant sur une aggravation de la crise financière, aux conséquences sociales incalculables. Il est de plus en plus urgent de mettre au pas la finance et de construire une véritable coopération économique et monétaire mondiale. Ce rapport vise à mettre en avant des alternatives crédibles que des institutions internationales démocratiques pourraient porter. Les urgences sociales et écologiques ne peuvent plus attendre, la mobilisation des peuples est la seule façon de les faire avancer. En 2011, Attac mettra son énergie au service de cette mobilisation, en particulier face au G8 en juin 2011 et au G20 en novembre 2011.



Introduction

« La mondialisation financière a engendré un monde où tout est donné au capital financier et presque rien au travail, où l'entrepreneur passe après le spéculateur, où le rentier prend le pas sur le travailleur, où les effets de levier, atteignant des proportions déraisonnables, engendrent un capitalisme dans lequel il est devenu normal de jouer avec l'argent des autres, de gagner facilement, rapidement, sans effort et trop souvent sans aucune création de richesses ou d'emplois. »

« En privilégiant la logique du court terme, nous avons préparé notre entrée dans l'ère de la rareté. Nous avons épuisé les ressources non renouvelables, abîmé l'environnement, provoqué le réchauffement du climat. Il ne peut y avoir de développement durable quand le profit immédiat et la valeur pour l'actionnaire sont les seuls critères. »

Ces phrases, cher lecteur, n'ont pas été écrites par un membre du conseil scientifique d'Attac. Elles sont de la plume d'Henri Guaino et ont été prononcées par Nicolas Sarkozy à Davos le 28 janvier 2010. Seule petite tricherie de notre part : nous avons utilisé le présent. Sarkozy parlait à l'imparfait (« tout était donné au capital »), comme si cette description n'était plus d'actualité depuis la crise financière ! C'est dire toute la difficulté que pose le cas Sarkozy, et qu'il ne va cesser de poser tout au long de sa présidence du G20 : avec un personnage qui ne se sent tenu à aucune cohérence, ni entre ses discours à différents moments ou différents publics, ni entre ses discours et ses actes, aucun débat démocratique n'est possible.

Pourtant, en cette fin d'année 2010, le constat énoncé par le Sarkozy de Davos est plus que jamais valable. Les marchés financiers ont retrouvé toute leur

arrogance, et contraint les pays européens à des plans d'austérité brutaux. Les cours des matières premières et des produits agricoles sont soumis à une volatilité sans précédent, sous l'influence notamment de la spéculation sur les produits dérivés. Les banques ont retrouvé des profits confortables et distribuent des bonus records à leurs traders. La « guerre des monnaies » menace. Elle trouve ses racines dans le maintien des déséquilibres commerciaux mondiaux, dus en grande partie à des politiques économiques agressives fondées sur les exportations. Elle est considérablement aggravée par la spéculation permanente sur les devises.

G20 : qui sont les convives ?

Les pays du G7 : Allemagne, Canada, France, Royaume Uni, Italie, Japon, États-Unis

Quatre pays asiatiques : Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie

Trois pays d'Amérique latine : Argentine, Brésil, Mexique

L'Union européenne en tant que telle.

Cinq autres pays : Afrique du Sud, Arabie Saoudite, Australie, Russie, Turquie

Chaque État membre, en plus de son chef d'État ou de gouvernement, est représenté par son ministre des finances voire le président de la Banque centrale quand il en a une. Les responsables des principales institutions internationales sont également invités : Nations unies, Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation internationale du travail (OIT), Organisation de coopération



et de développement économiques (OCDE) et Forum de stabilité financière.

Cinq autres pays sont invités au G20 de Séoul au titre de leurs responsabilités actuelles dans plusieurs organisations ou dispositifs internationaux : le Vietnam qui préside l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Singapour qui préside le Groupe de gouvernance mondiale (3G), le Malawi qui préside l'Union Africaine, l'Éthiopie qui préside le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Espagne, seul pays classé parmi les 10 premières économies du monde à ne pas siéger formellement au G20.

Les G20 qui se sont succédé depuis le début de la crise financière ont proclamé leur volonté de tirer toutes les leçons et de refonder un nouvel ordre économique mondial. Comme nous allons le montrer en détail, ils ont complètement échoué. C'est l'éditorialiste britannique Martin Wolf, du très libéral *Financial Times*, qui le dit : le G20, « c'est un éléphant qui a accouché d'une souris ». Divisés, craintifs à l'idée de contester la toute-puissance de l'industrie financière, ces gouvernants ont préféré la magie du verbe à l'action réelle. On peut légitimement douter que les prochains G20 feront mieux.

Nicolas Sarkozy lui-même n'a cessé de mener une politique économique et sociale au service exclusif des actionnaires et des grandes fortunes - la réforme des retraites en a été une éclatante illustration. Président du G20, il va sans aucun doute multiplier les fanfaronnades sur la régulation et la moralisation du capitalisme, contre la dictature de la finance et du court terme. Pour restaurer une image ruinée dans l'opinion publique française, il va se mettre en scène comme héros sauveur de la planète, réformateur du système financier et monétaire international, homme d'État à la vision planétaire. Mais ces prétentions

dérisoires ne feront pas illusion. La société civile en France va se mobiliser pour dénoncer le double langage et l'irresponsabilité de ce président sans peuple.

Des mouvements sociaux d'autres pays, d'Europe et d'ailleurs, viendront aussi en France pour dénoncer l'arrogance et l'inutilité de ces directoires mondiaux. Ces éléphants continueront à accoucher de souris si les peuples ne prennent pas leurs affaires en main. Attac souhaite jouer tout son rôle dans cette mobilisation. Cette note vise à fournir aux citoyens des éléments d'appréciation des politiques menées par le G20 depuis le début de la crise financière pour mieux qualifier les enjeux aujourd'hui perceptibles de la présidence française.

Si vous avez raté les épisodes précédents ...
les sommets du G20 en résumé

Washington, 15 et 16 novembre 2008

C'est le premier G20 après l'éclatement de la crise financière, présidé par George W. Bush. Très attendu par les observateurs internationaux, il va surtout fixer les grandes questions que devront étudier les prochaines réunions. Ses conclusions réhabilitent immédiatement le FMI au cœur du dispositif et mettent le monde en garde contre les tentations protectionnistes. Alors que la nouvelle administration Obama n'est pas encore en place, l'équipe de George Bush douche l'enthousiasme des membres de l'Union européenne, pourtant arrivés avec une feuille de route très ambitieuse.



Londres, 2 et 3 avril 2009

Après six mois d'attentisme et de réhabilitation des FMI, OMC et politiques d'austérité, les mouvements sociaux et citoyens convergent dans la capitale britannique pour crier leur refus du « business as usual » et appeler à une rupture profonde. Mais le G20 de Londres, loin d'accoucher du monde de justice et de solidarité qu'il promet, réaffirme le rôle central des fauteurs de crise dans la définition des réponses à lui apporter ; il ne se dote d'aucun moyen nouveau, appelle au sauvetage des banques par les contribuables, et, clou du spectacle, met en scène la grande supercherie des paradis fiscaux désormais révolus. C'est à Londres que le G20 s'auto-désigne espace de discussion et de coordination central sur les questions économiques au plan mondial.

Pittsburgh, 24-25 septembre 2009

Le G20 de Pittsburgh se conclut surtout sur la fixation du prochain G20 de Séoul et la réaffirmation de son agenda défini à Londres : mettre en place un cadre global de relance de la croissance qui crée des emplois tout en respectant l'environnement dans les pays riches, sans laisser les pays en développement sur la touche. Sa

déclaration finale exprime toute sa satisfaction d'être parvenu à sauver le système financier mondial de l'effondrement, et se félicite du retour de la croissance. Elle mentionne également la nécessité de réglementer les rémunérations des traders et banquiers, sans toutefois faire la moindre proposition concrète.

Toronto, 26 et 27 juin 2010

Face à une mobilisation populaire de grande ampleur au Canada et dans le monde entier, les chefs d'État et de gouvernement des pays du G20 se réunissent sous la présidence de Stephen Harper, premier Ministre libéral du Canada. Ils s'accordent sur la nécessité de conclure une réforme du FMI lors du G20 de Séoul, de même que la création de règles sur les niveaux minimaux de fonds propres pour les banques et établissements financiers. Ils mettent en place un groupe de travail sur le développement, qui devra formuler des propositions d'action à Séoul. N. Sarkozy et A. Merkel, en dépit d'une détermination largement médiatisée, n'obtiennent pas la taxe sur les transactions financières qu'ils appellent de leurs vœux.



La régulation financière et le G20 : chronique d'un fiasco

Tout le monde en convient : la crise financière qui a débuté en 2007 et culminé avec la faillite de la banque Lehman Brothers en septembre 2008 est la plus grave depuis 1929. Le monde est passé très près d'un effondrement brutal du système financier international, qui aurait provoqué un cataclysme économique et social planétaire aux conséquences politiques imprévisibles mais probablement désastreuses. Les interventions massives des États – qui ont engagé 11 900 milliards de dollars selon le FMI lui-même - ont évité le pire. Mais elles ont coûté des sommes faramineuses aux contribuables et non aux détenteurs de capitaux qui continuent, à quelques modifications techniques près, à dicter leur règles. En y additionnant les conséquences de la récession sur les recettes publiques, le FMI estime que la dette des États du G7 va bondir de 40 points de PIB (passant de 70% à 110% du PIB des 7 pays les plus riches)¹. En revanche les 13 autres pays du G20 (dits « émergents »), dont les institutions financières étaient bien moins engagées dans les dérives spéculatives, ont été moins percutés par la crise financière, et maintiennent une dette publique stable et inférieure en moyenne à 40% de leur PIB.

Les marchés financiers étant mondialisés et interconnectés, c'est le G20 qui a été choisi pour traiter prioritairement des mesures à prendre pour éviter la répétition d'une crise similaire, et/ou pour préparer la réponse à la prochaine crise. Le G20 a été créé en 1999, en marge du G7, pour rassembler les ministres des finances. L'idée était de favoriser la coopération entre les autorités financières des pays riches et des pays émergents pour éviter la répétition de crises financières du type de la crise asiatique de 1997. Il

¹ Carlo Cotarelli et Andrea Schaechter, « Long-term trends in public finances in the G7 economies », IMF Staff position note, 1er septembre 2010.

s'est transformé en sommet des chefs d'État et de gouvernement avec la crise : le premier vrai G20 s'est tenu à Washington en novembre 2008. Les sommets qui se sont succédé depuis ont tous mis l'accent sur les questions de réforme financière, dans les déclarations des chefs d'État et de gouvernement et les communiqués finaux. Ainsi le G20 de Londres (avril 2009), le plus important par l'ampleur des mesures annoncées, proclamait dans son communiqué final rien moins que la nécessité de créer « un nouvel ordre mondial ».

Mais les discours ne résistent pas durablement à l'épreuve des faits, comme on peut le constater en parcourant les principales initiatives du G20 depuis 2 ans.

La remise à flots du FMI

Avant la crise financière, le FMI était une institution discréditée et démoralisée. Les pays du Sud refusaient de plus en plus fermement sa tutelle. Les échecs répétés de ses politiques aveugles, et les critiques récurrentes des altermondialistes et d'économistes officiels comme Joseph Stiglitz, avaient sapé sa crédibilité. Pire encore, le FMI, soit-disant garant de la stabilité financière mondiale, n'a strictement rien vu venir de cette crise.

Au lieu de prendre les sanctions qui s'imposaient – fermer cette institution discréditée, ou au moins la réformer de fond en comble - le G20 lui a donné une nouvelle jeunesse. La principale mesure concrète du G20 de Londres fut la décision de doter le FMI de ressources nouvelles très importantes, à hauteur de 1 000 milliards de dollars, dont 500 sous forme de droits de tirage spéciaux², pour financer les pays en difficulté. En Europe, la Pologne, la Hongrie en

² Le DTS est un actif de réserve international, créé en 1969 par le FMI pour compléter les réserves de change officielles de ses pays membres.



2009, puis la Grèce recevront ainsi des financements du FMI. Cette relance du FMI a été effectuée sans aucune réforme de l'institution, dont la logique néolibérale – dominée par la défense des créanciers – a été maintenue. Le léger rééquilibrage des voix au conseil d'administration – avec la diminution des voix européennes et l'accroissement de celles des pays émergents, qui seront actés au G20 de Séoul – ne changera rien à la prééminence des États-Unis, et particulièrement du Département du Trésor, qui détient en pratique un droit de veto, ni à la culture professionnelle ultra-libérale des centaines d'économistes permanents du FMI. Les déclarations du G20 mettent le FMI au cœur des politiques de régulation et de surveillance financière internationale, comme s'il n'avait pas failli à sa mission dans les années antérieures, en promouvant de façon fanatique une libéralisation financière facteur d'instabilité et de crises à répétition. Après les plans drastiques imposés à la Lituanie ou à la Hongrie, le FMI est même devenu, à la faveur de la crise de l'euro au premier semestre 2010, et à la demande expresse de la Commission et des chefs d'État et de gouvernement européens, le chef d'orchestre de plans d'ajustement structurel d'une brutalité rare au cœur même de l'Europe. Ainsi, pour rassurer les spéculateurs, la Grèce a dû privatiser ses transports publics, faciliter les licenciements, réduire les salaires des fonctionnaires, tout comme l'Espagne, le Portugal, l'Irlande... Le tout sous l'égide d'un Dominique Strauss Kahn partisan déclaré d'un « ajustement à visage humain », sans qu'il soit malheureusement possible de discerner la moindre inflexion humanitaire dans les politiques du FMI.

Le gigantisme des banques

Le G20 de Londres a également annoncé son intention de s'attaquer au problème posé par l'existence de grands groupes bancaires et financiers – appelées « entités systémiques » - qui sont susceptibles, par leur défaillance, d'engendrer une crise globale (système) du système

bancaire. Ces acteurs sont dits « too big to fail » (trop gros pour faire faillite) : leur mise en faillite peut entraîner une série d'autres faillites en cascade et conduire à un risque de catastrophe globale, comme celle frôlée lors de l'effondrement de Lehman Brothers en septembre 2008. Ces acteurs sont également dangereux pour les déposants car leur activité spéculative sur les marchés peut conduire à des pertes qui empêchent le remboursement des dépôts et peuvent créer des paniques chez les clients.

En réponse, le G20 de Londres a créé une nouvelle institution internationale : le Conseil de stabilité financière, dont l'une des missions sera de traiter ce problème des « entités systémiques ». Des propositions quant à son mandat et ses capacités d'action sont faites au sommet du G20 de Séoul en novembre 2010. Mais la réforme financière votée par le Congrès états-unien (*Dodd Frank Act*, voir ci-dessous) en donne sans doute déjà une idée. Aux États-Unis comme au G20, la pression du lobby bancaire a bloqué toute velléité de prendre, par exemple, une mesure à la hauteur des enjeux, telle la séparation des banques de dépôts et des banques d'investissement – imposée par Roosevelt en 1933 (*Glass – Steagall Act*), et abrogée par Clinton en 1998. Cette séparation permettrait pourtant de réduire la taille de certains mastodontes, et de limiter les prises de risque par les établissements bancaires qui reçoivent les dépôts des particuliers et des entreprises et leur attribuent des crédits. En effet, les banques plombées par leurs activités spéculatives se révèlent beaucoup plus réticentes à répercuter sur leurs clients les baisses de taux d'intérêts accordées par les Banques centrales, et beaucoup plus frileuses pour l'octroi de crédits aux PME.

La régulation des opérations spéculatives

Le G20 a annoncé par ailleurs sa volonté de d'encadrer les *hedge funds* (fonds spéculatifs), et de contrôler les banques



en limitant les opérations qui avaient contribué à la crise (titrisation, produits dérivés, « hors-bilan »³). En fait le G20 prône des mesures générales, mais ce sont les États qui les mettent ou non en musique. Cette volonté de contrôler les *hedge funds* s'est limitée - comme on le verra plus en détail pour le cas des États-Unis (cf. *Dodd – Frank Act*) et de l'Europe (cf. ci-dessous sur la régulation européenne) - à contraindre ceux-ci à s'enregistrer auprès des autorités nationales, sans remettre en cause leur activité spéculative.

La « suppression » des paradis fiscaux

Le comble de la supercherie a été atteint par la décision prise en 2009 au G20 de Londres concernant les paradis fiscaux : utilisant une classification de l'OCDE, les paradis fiscaux sont désormais classés en trois groupes : noirs, gris et blancs, selon leur degré de coopération et de transparence. Le 2 avril 2009, au soir du G20, la liste noire comprenait 4 pays et la liste grise 38. Parmi ces 42 « juridictions », figuraient Andorre, Monaco, le Liechtenstein, la Suisse, le Luxembourg, la Belgique, l'Autriche, Gibraltar, Singapour, des îles des Caraïbes ; par contre, pas Hong Kong, ni Jersey, ni Guernesey, ni l'île de Man, ni l'Irlande, ni la City de Londres, ni le Delaware ou le Nevada aux États-Unis. Il semblerait que des tractations géopolitiques aient permis à certains pays - les États-Unis, la Chine et la Grande-Bretagne - de se concerter pour décider ces listes. Les deux principales places financières mondiales, la City et New York, auraient obtenu de leurs gouvernants que les places financières qui leur sont les plus proches et les plus indispensables dans le monde de l'off shore soient immédiatement « blanchies » grâce aux critères retenus.

Dans le classement du 20 novembre 2009 (G20 de Pittsburgh), plus aucun pays ni île exotique ne portait plus le noir, et seulement 29 noms restaient affublés de la couleur

³ Le hors-bilan désigne les droits et obligations, dettes ou activités de financement, ne figurant pas au bilan de l'entreprise. Il peut alors receler de très mauvaises surprises.

grise. Monaco, Luxembourg et les autres se sont « blanchis » parce qu'ils ont conclu au moins 12 conventions d'échanges d'informations avec d'autres pays (dont certains sont des paradis fiscaux). Ce qui a permis à Sarkozy d'affirmer que le problème des paradis fiscaux avait été résolu.

Les critères OCDE pour échapper à l'étiquette « paradis fiscal » sont très laxistes. L'organisation des pays riches met à la disposition des États un « modèle » d'accord de traité bilatéral. L'article 26 de ce modèle établit une obligation d'échanger des renseignements qui sont « vraisemblablement pertinents » pour l'application de la convention et pour assurer le respect des lois fiscales nationales. Cet article ne prévoit aucun échange automatique d'informations : la demande formulée par un État vers un pays « paradis fiscal » doit être ciblée et précise, et comporter la dénomination du contribuable concerné par la recherche, une description des faits qui lui sont reprochés dans son pays d'origine, et la désignation de la banque qu'on désire interroger ou le nom de la société écran qu'on pense avoir été utilisée. L'examen des demandes se fait donc au cas par cas et le pays demandeur doit déjà plus ou moins tout savoir de ce qu'il recherche !

La farce de cette « suppression des paradis fiscaux » se mesure au fait qu'au 1er avril 2010, il ne restait que 17 territoires sur la liste grise de l'OCDE, qui ne pesaient que 0,25% du marché mondial de la finance *off shore* (services financiers aux non-résidents). C'est dire que tout ceci ne gêne en rien la poursuite des affaires et que la finance internationale peut très bien se satisfaire de la situation sans trop changer ses habitudes.

La « moralisation » des bonus des traders

Le G20 de Pittsburgh (2009) a décidé de réguler les bonus des traders et des dirigeants de banques. Il faut dire que les opinions publiques sont incrédules et



scandalisées quand elles voient que les banques, à peine sauvées du gouffre par les États, continuent à verser à leurs traders et à leurs dirigeants des bonus se chiffrant en milliards d'euros et de dollars (144 milliards \$ pour les banques étasuniennes au cours des 9 premiers mois de 2010). Mais en fait le G20 ne fait que proclamer des grands principes généraux. « Éviter les bonus garantis sur plusieurs années » (étrange aveu que la reconnaissance de ces bonus garantis, alors que les banques légitiment ces bonus par leur caractère aléatoire supposé motiver les traders !), « faire en sorte qu'une partie significative (?) de la rémunération variable soit différée » pour éviter des prises de risque de trop court terme, « limiter la part variable des rémunérations quand elle est incohérente avec une saine capitalisation »... ces recommandations vagues n'ont de l'avis général guère modifié les politiques de bonus des grandes banques, dont les dirigeants aiment à invoquer la concurrence entre traders pour verser à ceux-ci – et se verser par la même occasion – des bonus extravagants.

Aux États-Unis, Obama s'est refusé à plafonner les bonus. En France et en Grande-Bretagne, les gouvernements ont taxé les bonus en 2009, pour inciter les banques à les réduire. Cela ne semble pas avoir fonctionné du tout, puisqu'au contraire les montants sont en hausse⁴. En juillet dernier le Parlement européen a voté une réglementation visant à étaler dans le temps le versement du bonus et à plafonner son montant sur la base du salaire fixe : un trader ne pourrait pas par exemple toucher des bonus qui dépassent 2, 3 ou 4 fois son salaire fixe. Mais l'Espagne, la Grande-Bretagne... et la France⁵ sont opposées à cette mesure ! Le vote du Parlement risque de rester lettre morte.

⁴ <http://eco.rue89.com/2010/02/17/bnp-paribas-pour-les-bonus-des-traders-la-crise-est-finie-138974>

⁵ <http://www.radiobfm.com/edito/home/83329/les-bonus-bientot-plafonnes-en-europe-/>

Le renforcement des règles prudentielles pour les banques

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a annoncé une réforme visant à augmenter les ratios obligatoires de fonds propres des banques (réforme Bâle 3, annoncée au G20 de Toronto en juin 2010). Il s'agit d'augmenter les exigences en ressources de long terme (principalement des actions et des profits non distribués), en proportion du total des actifs risqués figurant à leur bilan. L'idée est d'obliger les banques à détenir en permanence davantage de ressources mobilisables pour faire face à d'éventuelles pertes et rassurer les clients et investisseurs. La réforme annoncée n'a pas déplu aux banques, bien au contraire⁶. Elle est moins rigoureuse que prévu, et ne s'appliquera qu'en 2019 ! Elle aura fondamentalement les mêmes effets pervers que le dispositif précédent (Bâle 2), en mettant encore plus les banques sous la domination des marchés (où elles puisent leurs fonds propres). Elle incite également les banques à transférer leurs risques à des investisseurs moins réglementés, ce qui - loin de réduire les dangers - est un facteur d'augmentation du risque systémique.

Les taxes sur le système financier

Là encore le bilan est piteux. A Pittsburgh, en novembre 2009, il avait été décidé que le sommet de Toronto (juin 2010) prendrait des décisions majeures pour faire contribuer le système financier au coût de son sauvetage. Un rapport avait été commandé au FMI, qui l'a présenté en proposant deux taxes : une taxe levée sur les investissements risqués des grandes institutions financières (Financial Stability Tax), et une taxe sur la valeur ajoutée de toutes les banques (Financial Activity Tax – FAT). Les ressources ainsi collectées devaient permettre de financer des « Fonds de résolution »

⁶ « Le comité de Bâle donne des ailes aux valeurs bancaires » titrait Les Échos du 27 juillet 2010, au lendemain de l'accord sur Bâle 3. « Crédit Agricole a gagné 10,14% et la Société Générale 10,59 %. Non loin derrière, Dexia s'est adjugé 8,10 % et BNP Paribas 5,49 %. Natixis a fini sur un gain de 3,82 % ». Une euphorie partagée par l'ensemble du secteur bancaire.



publics destinés à renflouer les banques en difficulté, l'idée étant de faire payer les banques plutôt que le contribuable en cas de nouvelles faillites. Aucune des propositions du FMI n'a été adoptée, chaque pays étant laissé libre de mettre en place son propre système de taxation bancaire. L'Allemagne et la Grande-Bretagne l'ont fait, l'Union européenne ne parvient pas à trouver un accord, alors que le Congrès des États-Unis a finalement refusé la « taxe Obama » sur les banques.

Alors que la France et l'Allemagne avaient demandé que soit décidé à Toronto le principe d'une taxe sur les transactions financières – une sorte de taxe Tobin – pour financer le développement, le G20 a refusé toute initiative en ce sens. Le FMI lui-même, bien que reconnaissant la faisabilité technique d'une telle mesure, l'a finalement écarté dans son rapport, lui préférant des taxes financières qui ne gêneraient pas la spéculation au quotidien.

Pourquoi ce piteux bilan du G20 ?

Ainsi, l'action du G20 face à la crise financière a été jusqu'ici fort peu convaincante. Deux raisons majeures l'expliquent. D'une part, une fois la période apocalyptique de la fin 2008 passée, l'industrie financière, sauvée par les États, a réaffirmé sa domination sur les décideurs politiques. Ceux-ci n'ont aucunement l'intention de réduire le pouvoir social de la finance. Comme le dit le « Manifeste d'économistes atterrés », « aujourd'hui encore le G20 persiste dans l'idée que les marchés financiers sont le bon mécanisme d'allocation du capital. La primauté et l'intégrité des marchés financiers demeurent les objectifs faux que poursuit sa nouvelle régulation financière. La crise est interprétée non pas comme un résultat inévitable de la logique des marchés dérégulés, mais comme l'effet de la malhonnêteté et de l'irresponsabilité de certains acteurs financiers mal encadrés par les pouvoirs publics »⁷. En particulier, les réformes

refusent toute mesure qui, telle la taxe Tobin, réduirait le volume global des transactions financières, ou telle la séparation des banques de dépôt et de crédit, réduirait la taille des institutions financières. La diminution drastique de la taille des marchés financiers et des institutions financières privées est pourtant l'une des conditions majeures pour remettre la finance au service de la société, au lieu de la situation inverse qui prévaut aujourd'hui.

D'autre part, l'incapacité du G20 à réguler un tant soit peu la finance tient à ses divisions internes. Les pays émergents – Chine, Brésil, Inde, Indonésie, Russie... – n'ont pas été aussi gravement touchés par la crise financière, et leur croissance économique est repartie rapidement. Il s'agit certes d'une croissance non soutenable, qui repose sur une aggravation des inégalités, des déséquilibres sociaux et de la dévastation écologique. Mais ces pays ne voient pas pourquoi ils soumettraient leurs banques à des taxes ou des régulations strictes alors qu'elles n'ont pas eu de responsabilités majeures dans la crise. En outre, des pays comme le Brésil ont su prendre des initiatives unilatérales – comme une forte taxation des entrées de capitaux – pour se prémunir contre des vagues spéculatives qui provoquaient une appréciation importante de leur monnaie et dégradaient la compétitivité de leurs exportations. Ainsi le Brésil a imposé en 2009 une taxe sur les opérations financières, pour freiner les entrées de capitaux. Initialement fixée à 2% du montant des investissements financiers provenant de l'étranger (opérations de change), elle a été augmentée jusqu'à 6% en octobre 2010 pour freiner l'appréciation du real.

Le Canada, organisateur du G20 de Toronto, est affublé d'un Premier Ministre ultra-libéral, Stephen Harper, qui s'oppose systématiquement à toute mesure de régulation financière, et en particulier à toute nouvelle taxe. Mais l'échec du G20 tient surtout à la volonté des États-Unis qui ont souhaité conserver toute leur autonomie en matière de réforme financière. De façon à préserver les intérêts de Wall Street, l'administration états-unienne – dirigée par des hommes de

⁷ <http://atterres.org/>



la finance comme Timothy Geithner ou Lawrence Summers – a préféré concocter unilatéralement son projet de régulation financière, la loi « Dodd-Frank » adoptée par le Congrès et signée par le président Obama en juillet 2010. L'Union européenne n'a guère pris d'initiative originale en la matière, se contentant pour l'essentiel de singer, en moins ambitieux, les dispositions états-uniennes.

A l'agenda de Séoul⁸

Le G20 de Séoul s'inscrit dans la continuité des précédents sommets et prévoit donc de discuter des grandes questions récurrentes à son agenda depuis novembre 2008 et le premier G20 de Washington: la relance économique mondiale et les conditions d'une croissance stable et pérenne, le renforcement du système international de « régulation financière » et la modernisation des institutions financières internationales.

Le G20 de Séoul annonce notamment la mise au point d'un plan d'action « pour la croissance mondiale », dans le cadre duquel les pays membres devraient prendre des engagements économiques précis « sur la base des grandes orientations décidées à Toronto ».

Côté régulation financière, il s'agit officiellement de « restaurer l'intégrité, la transparence et la responsabilité de l'industrie financière de façon à ce qu'elle regagne la confiance du public ». Des réglementations internationales sur les niveaux de fonds propres requis pour les banques (Bâle 3) devraient être adoptées avant fin 2010, et mises en place d'ici la fin 2012 (décision de Toronto). Le Forum pour la stabilité financière a par ailleurs été mandaté par le G20 pour développer de tels standards pour les établissements bancaires les plus systématiquement à risque (les « too big to fail », voire supra), et pour proposer des réponses en cas de nouvelle défaillances de ceux-ci. Le Sommet de Séoul devrait vérifier la poursuite de ces travaux et confirmer le calendrier.

La réforme du FMI doit également être achevée et entérinée lors du G20 de Séoul, avec la réforme des quotas, qui conditionnent le poids des membres dans le vote au Conseil d'administration. Au moins 5% des quotas des pays sur-représentés⁹ devront être

transférés aux pays sous-représentés, pays émergents exclusivement. La question des méthodes de travail et de la diversité des personnels doit également être discutée pour permettre l'évolution du FMI vers plus d'indépendance et d'efficacité, en particulier dans ses activités de supervision et de recommandation.

Un certain nombre de questions plus spécifiques et ponctuelles sont également à l'ordre du jour, sous l'impulsion de la Présidence coréenne :

- les « filets de sécurité financiers », autrement dit les mécanismes de protection des pays les plus vulnérables face à une nouvelle crise financière,
- le développement (une stratégie et un plan d'actions pluriannuel, préparés par le groupe de travail « Développement » mis en place à Toronto, seront présentés, et adoptés, à Séoul),
- le rôle du secteur privé dans la relance économique mondiale, à travers l'organisation d'un « Business Summit » les 10 et 11 novembre, qui réunira chefs d'entreprises et chefs de gouvernements.

Le sommet officiel se déroulera les 11 et 12 novembre. Au terme de celui-ci, la Présidence du G20 sera formellement confiée à la France, qui devrait alors annoncer le nom de la ville où se tiendra le sommet en novembre 2011, et dévoiler plus précisément ses grandes priorités de travail.

⁸ Voir le site officiel du Sommet. http://www.seoulsummit.kr/eng/goPage.g20?return_url=TOP01_SUB03_01

⁹ Sur la base de la foule de calcul actuelle. <http://www.imf.org/external/np/fin/quotas/2009/091509.htm>



La régulation financière unilatérale : l'Union européenne à la remorque des États-Unis

La régulation financière européenne a fait ses premiers pas réels à l'été 2010, après l'adoption par les États-Unis de leur propre réforme, le Dodd-Frank Act. L'objectif affiché de ce texte, élaboré suite à l'effondrement financier de 2008, est de restaurer la confiance dans le système financier et d'empêcher de nouvelles crises financières. Le Dodd-Frank Act est touffu (2300 pages !) et incomplet, beaucoup de ses dispositions devront être traduites en mesures concrètes par les instances de régulation dans les années à venir. Quelles sont les principales dispositions et permettent-elles d'atteindre les objectifs assignés ?

Les principales dispositions de la réforme Obama (Dodd-Frank Act)

On peut distinguer huit principaux domaines où de nouvelles règles sont introduites pour tenter de discipliner l'industrie financière.

1. Stabilité financière et sécurité des institutions financières : deux agences fédérales sont créées, le *Financial Stability Oversight Council* (Conseil de surveillance de la stabilité financière) et l'*Office of Financial Research* (Bureau de recherche financière). Le premier est chargé d'anticiper les risques financiers, de surveiller le risque systémique et de coordonner les actions. Le second d'étudier l'état de l'économie et la nécessité d'agir.
2. Régulation des marchés de produits dérivés : il sera obligatoire d'échanger tous les produits dérivés normalisés par le biais d'une chambre de compensation, qui assurera la transparence des transactions. Quant à l'immense marché des produits dérivés non-normalisés, qui s'échangent de gré à gré, il sera désormais placé sous la supervision des autorités de régulation financière états-uniennes, la SEC (Commission des opérations de bourse) et la CFTC (Commission des opérations sur les marchés à terme). Ces dispositions seront utiles pour pouvoir taxer un jour ces transactions – même si *Dodd-Frank* n'évoque aucunement cette hypothèse.
3. Réglementation des opérations de titrisation : les émetteurs de prêts immobiliers devront retenir une (petite) partie des risques de défaut de paiement dans leur bilan (5%). Cela les empêche de se défaire totalement de tout risque en revendant les prêts titrisés, et devrait donc les rendre un peu plus prudents sur la solvabilité des bénéficiaires de ces prêts : la crise des *subprimes* a été possible parce que les banques pensaient s'être complètement débarrassées du risque, et ne se préoccupaient donc guère du fait que les emprunteurs, pauvres et chômeurs, ne pourraient jamais rembourser leur crédit hypothécaire.
4. Régulation des fonds spéculatifs : les hedge funds devront agir sous la surveillance de la SEC dès que leurs fonds dépassent 150 millions de \$.
5. Régulation bancaire (les « règles Volcker », du nom de l'ancien Président de la Réserve Fédérale, et conseiller de la réforme Obama) : les grandes banques seront davantage surveillées et ne devront pas dépasser une certaine taille (10% des actifs du système bancaire états-unien) – cependant cette règle pourra être suspendue lors d'une crise financière pour permettre de sauver une méga-banque. Les banques commerciales ne pourront



plus spéculer qu'à hauteur de 3% de leurs fonds propres¹⁰ dans des activités à risques. Elles devront également provisionner des fonds propres pour faire face elles-mêmes aux perturbations boursières.

6. Amélioration de la protection des consommateurs : est créé un *Bureau of Consumer Financial Protection* (Bureau de protection financière des consommateurs), hébergé par la Fed (la banque centrale états-unienne) et dont le directeur sera indépendant. Son objectif est de freiner les pratiques commerciales abusives en obligeant les banques à mieux informer les consommateurs et à ne plus accorder de prêts dont elles savent que les clients ne pourront jamais les rembourser.
7. Protection des investisseurs et gouvernance : la loi ordonne à la SEC d'adopter des règles qui conféreront aux actionnaires le droit d'être consultés au sujet de divers éléments de la rémunération des grands dirigeants. Les sociétés assujetties aux règles américaines relatives aux procurations doivent soumettre une résolution sur la rémunération des grands dirigeants au vote non contraignant des actionnaires (parfois appelé vote consultatif sur la rémunération ou *say on pay*). De plus, la fréquence du vote consultatif sur la rémunération doit elle-même faire l'objet d'un vote distinct des actionnaires (le vote sur la fréquence du vote consultatif sur la rémunération ou *say when on pay*) au moins tous les six ans. La loi ne précise pas si le résultat du vote sur la fréquence du vote consultatif sur la rémunération sera ou non contraignant.
8. Transparence pour les industries extractives : la disposition « *Say what you pay* » exige des entreprises qu'elles informent la SEC des commissions qu'elles versent aux gouvernements de chaque pays dans lequel elles opèrent. Cette mesure est destinée à enrayer les

financements occultes versés aux pays du Sud par le secteur des industries extractives.

Réforme ambitieuse ou coup d'épée dans l'eau ?

Cette réforme est la plus importante aux États-Unis depuis les années 1930. Elle étend le contrôle des régulateurs à de nouveaux secteurs de la finance qui y échappaient jusque là avec les conséquences que l'on connaît. Certaines mesures comme « *say what you pay* » sont positives. En France, le CCFD-Terre Solidaire, le Secours catholique, Oxfam et la plateforme « Publiez ce que vous payez » saluent cette mesure comme « une étape décisive vers la transparence du secteur extractif (...) Les citoyens et les associations du Nigeria, du Cambodge, de Birmanie ou encore des deux Congo disposent à présent d'un outil essentiel pour contrôler le niveau des recettes publiques et veiller à leur affectation en faveur du développement économique, agricole et des services essentiels ».

Toutefois, le *Dodd Frank Act* ne remet pas en cause les piliers de la domination financière : la liberté totale de circulation des capitaux et la gouvernance pour l'actionnaire. Il ne revient pas fondamentalement sur la dérégulation financière des années 1980-1990. Il ne s'attaque pas à la spéculation, mais veille à mieux l'encadrer et à en limiter les pires excès. En bref, il accroît les effectifs des pompiers sans retirer les allumettes des mains des incendiaires.

Ainsi, la loi laisse une grande place à l'interprétation qu'en feront les multiples superviseurs régionaux et fédéraux, de très nombreuses dispositions restant encore indéterminées. Le texte de loi prévoit d'édicter plus de 500 nouvelles règles : la réforme sera entre les mains d'une dizaine d'agences fédérales qui devront rédiger des centaines de textes pour la mettre en œuvre. Les milieux financiers, largement dotés de l'expertise nécessaire, sauront exploiter au mieux cette situation pour défendre leurs intérêts. Le secteur financier

¹⁰ Ou plus exactement de leur « Tier 1 », qui comprend les capitaux propres mais aussi les bénéfices mis en réserve et les actions préférentielles. De ce fait, cette règle apparemment stricte pourrait l'être beaucoup moins qu'il ne semble.



continuera à écrire sa propre réglementation. La mise en application prendra beaucoup de temps, jusqu'à quatre ans, pour la rédaction de tous les décrets d'application de la réforme.

En outre la réforme aura en fait un impact très différent selon chaque établissement et selon les moyens dont ils disposent. Les Goldman Sachs, JP Morgan Chase et Morgan Stanley pourront obtenir des aménagements réduisant la portée des clauses qui pourraient leur causer le plus de préjudices. La nouvelle réglementation laisse tout loisir à une banque de créer, au sein de sa holding, une filiale de dérivés et de la délocaliser pour échapper à la réglementation américaine. Les banques pourront continuer à s'engager dans les swaps¹¹ de devises et de taux, qui représentent la plus grande partie du marché des dérivés financiers. Il en va de même pour les swaps sur l'or et l'argent.

La loi ne doit d'ailleurs pas se comprendre comme un retour à *Glass-Steagall Act* de 1933. Cette dernière loi interdisait aux banques de négocier des actions et obligations pour leur compte, obligeant à la séparation entre banques de dépôt et banques d'affaires. Ce n'est absolument pas le cas de la réforme Volcker : les banques peuvent continuer à le faire pour demeurer « teneur de marché »¹² ou pour répondre aux demandes de leurs clients.

La «*too big to fail*» continue donc à menacer. La crise a entraîné une plus grande concentration dans le secteur bancaire. Les banques capitalisent plus de fonds et plus de risques. Comme elles sont elles-mêmes créditrices de la dette américaine, on ne voit pas comment le gouvernement pourrait les laisser sombrer en cas de difficultés. Elles peuvent donc continuer à prendre des risques impunément.

¹¹ Le **swap** (de l'anglais *to swap* : échanger) est un produit dérivé financier. Il s'agit d'un contrat d'échange de flux financiers entre deux parties, qui sont généralement des banques ou des institutions financières.

¹² Un teneur de marché est un opérateur financier, généralement une banque, qui sur un marché donné, transmet en continu des prix à l'achat et à la vente soit à sa clientèle, soit à l'ensemble du marché.

Certes, la loi donne à la Fed un pouvoir sans précédent sur le système financier. Mais la Fed est en général d'une grande complaisance vis-à-vis des grands établissements financiers. Et si la protection du consommateur par un bureau spécialisé est sans doute une bonne chose, il n'est pas clair si le *Bureau of Consumer Financial Protection* doit rendre des comptes, ni à qui.

En ce qui concerne la gouvernance des entreprises, la loi accorde toutes ses attentions au pouvoir actionnarial sans s'intéresser le moins du monde aux autres parties prenantes de l'entreprise et notamment pas à ses salariés. On reste en plein dans le gouvernement des actionnaires (*corporate governance* et *shareholder value*).

Enfin aucune taxe nouvelle n'est créée... même pas pour renflouer un fonds qui serait venu au secours d'une banque en difficulté. La «*taxe Obama*» sur les banques a finalement été abandonnée sous l'influence des lobbies bancaires, qui l'ont emporté sur la coalition, très dynamique pourtant, de la société civile rassemblée dans la plate-forme *Americans for financial reform*¹³. Quant aux paradis fiscaux, la réforme n'en dit pas un mot.

Au regard des ambitions initiales la réforme a été édulcorée, et risque de l'être encore bien davantage lorsque les agences de régulation la traduiront en règles opérationnelles au cours des années à venir. La fonction essentielle de cette réforme est de faire croire à l'opinion publique qu'une telle crise financière ne pourra désormais plus survenir, ce qui est loin d'être le cas. Certes la finance devra faire preuve d'encore plus d'imagination pour continuer à régner mais elle a prouvé ces dernières années qu'elle n'en manquait aucunement.

¹³ <http://ourfinancialsecurity.org/>



L'Europe à la remorque¹⁴

L'Union européenne est apparue totalement désarmée lors de l'éclatement de la crise financière. La Commission n'a joué aucun rôle actif dans la coordination des réponses des gouvernements nationaux, que ce soit pour sauver les banques ou pour décider de plans de relance. Les solutions les plus variées ont été adoptées par les pays, dans le plus grand désordre : nationalisation complète de certaines banques ou simple prêts de liquidités, en passant (cas français) par la souscription d'obligations sans droit de vote ; plans de relance massifs (3 à 4% du PIB en Allemagne et en Espagne) ou dérisoires (0,6% en Italie)... La seule contribution de la Commission a été de fermer les yeux sur des plans de sauvetage manifestement contraires aux traités européens.

Certes la Banque centrale européenne a su mettre provisoirement entre parenthèses son orthodoxie, et baisser drastiquement ses taux d'intérêt fin 2008, puis, début 2010, venir en aide aux pays de la zone euro en difficultés en rachetant leurs obligations sur le marché secondaire pour soutenir leur cours et atténuer la flambée des taux d'intérêt payés par la Grèce, l'Espagne ou le Portugal. Mais cela a été pour imposer ensuite un Fonds de stabilisation de l'euro, conjointement avec le FMI, qui instaure une cure d'austérité sans précédent sur les budgets publics dans la zone euro.

Les principes du projet de nouvelle régulation financière européenne ont été définis dans le rapport De Larosière de mars 2009 : Jacques De Larosière, ancien gouverneur de la Banque de France et ancien directeur général du FMI, est conseiller auprès de Michel Pébereau, le président de BNP Paribas et l'homme fort de la banque française (voir l'encadré ci-dessous sur le « lobby des experts »).

Le lobby des experts

En novembre 2008, deux mois après la révélation de la crise financière d'ampleur mondiale démarrée aux États-Unis, la Commission européenne annonce la mise en place d'un groupe d'experts de haut niveau, autour de Jacques de Larosière, qui va l'aider à déterminer les orientations politiques à même de répondre à la crise dans l'Union européenne. Le groupe doit rendre son rapport à la veille du Sommet de printemps, en mars 2009.

Face à l'importance du mandat, on aurait pu attendre de la Commission qu'elle accorde une attention particulière à la composition du groupe, surtout après avoir clamé que l'influence de l'industrie financière sur les processus de décision était une des causes du déficit de régulation ayant conduit à la crise.

Il n'en fût rien, au contraire. Le groupe d'experts finalement composé montre toute l'emprise du lobby de la finance sur l'élaboration de la politique communautaire. En effet furent désignés :

Jacques de Larosière, co-président du groupe de lobby du secteur financier, Eurofi, et conseiller de la banque française BNP Paribas depuis une dizaine d'années

Rainer Masera, ancien directeur exécutif d'une des branches européennes de la banque Lehman Brothers

Onno Ruding, conseiller de Citigroup, propriétaires de la Citibank, renflouée par milliards par le gouvernement américain fin 2008

Otmar Issing, conseiller du géant financier Goldman Sachs

¹⁴ Voir Peter Wahl, « Fighting fire with buckets. A guide to European regulation of financial markets », WEED, Octobre 2010



Callum McCarthy, ancien responsable de l'Autorité des services financiers britannique, accusée d'avoir systématiquement fermé les yeux sur les pratiques risquées de la Northern Rock

Leszek Balcerowicz, ex-Ministre des finances polonais, artisan de la conversion néolibérale de l'économie polonaise après 1989 et vibrant avocat de la dérégulation financière

José Pérez Fernández, expert employé par Intermoney, une firme fournissant des services d'intelligence financière à une cinquantaine de grandes banques européennes et nord-américaines

Lars Nyberg: banquier de carrière, devenu vice-président de la Banque nationale de Suède.

Une étude du réseau AlterEU¹⁵ réalisée en octobre 2009 (un an après l'éclatement de la crise) montre que la Direction Générale du Marché Intérieur (DGMI), qui est en charge des questions de régulation financière, compte moins de personnels internes que d'experts associés représentant le secteur financier, et que 84% des membres de la société civile associés aux décisions de la DGMI sont issus de l'industrie financière.

En France, François Pérol incarne cette imbrication totale des pouvoirs politique et financier. Haut fonctionnaire, directeur de cabinet de plusieurs ministres des finances dont Nicolas Sarkozy, François Pérol a conseillé le Sarkozy-Président de la République pendant deux ans, avant d'être nommé à la tête du nouvel établissement financier issu de la fusion de la Caisse d'Épargne et des Banques populaires. Il est devenu, depuis juillet 2010, Président de la Fédération bancaire française, en réalité le lobby du secteur financier français.

Actuellement, cinq principaux chantiers sont achevés ou engagés

- 1 La régulation des banques et institutions financières : jusqu'à présent, malgré la création d'un marché unique des services financiers, aucune instance de régulation financière européenne ne coordonnait les instances nationales. Cela permettait aux banques européennes de profiter des différences réglementaires entre les pays, au bénéfice des pays les plus laxistes (l'Irlande notamment). En septembre 2010, l'Ecofin (sommet des 27 ministres des finances) a décidé la création de quatre agences européennes de régulation financière (pour les bourses, les banques, les assurances et fonds de pension, et pour le risque systémique). Mais les Britanniques ont obtenu que ces agences n'aient que des pouvoirs coercitifs exceptionnels et très strictement encadrés sur les agences nationales.
- 2 La régulation des agences de notation : assimilées à tort à des observatoires indépendants de la finance et de ses acteurs, celles-ci délivrent des notes aux divers produits et institutions financières (AAA pour les débiteurs sans risque), qui orientent le jugement des investisseurs. Mais, rémunérées par ceux-là même qu'elles notent, elles ont été totalement incapables de prévoir les crises. En outre, comme elles vendent des conseils aux investisseurs, elles sont souvent impliquées dans des conflits d'intérêts, recommandant des produits qu'elles notent favorablement. Une directive de juillet 2009 impose l'enregistrement et la certification des agences de notation auprès des agences nationales de régulation. Elle appelle les agences à veiller à éviter les conflits d'intérêt, mais demeure globalement encore moins exigeante que la législation états-unienne, qui rend les agences

¹⁵ <http://www.alter-eu.org/fr/>



responsables juridiquement et financièrement des erreurs commises dans l'appréciation des risques.

- 3 La régulation des fonds spéculatifs (hedge funds) : la directive dite AIFM (*Alternative Investment Fund Managers*) a finalement été adoptée en octobre 2010. L'ambition affichée de cette réglementation est de mieux réguler les fonds spéculatifs, ces fonds qui gèrent les placements de très gros spéculateurs de façon risquée mais fort rentable. Les montants manipulés par ces instruments représentent environ la moitié de la finance mondiale. Les négociations, âpres, ont duré plus de 18 mois du fait notamment de la réticence de la Grande-Bretagne qui accueille sur son territoire 80% de ces fonds, pour beaucoup domiciliés dans un paradis fiscal. L'objet central des discussions portait sur l'autorisation, réclamée à corps et à cri par les Britanniques, de laisser les fonds domiciliés hors Union européenne commercialiser leurs « produits » sur le territoire de l'Union. L'autorisation d'entrer sur le territoire sera matérialisée grâce à la création d'un « passeport européen » qui enregistrera le visa d'entrée. On aurait pu espérer que ledit visa soit délivré par l'ESMA (*European Securities and Markets Authority*), la nouvelle Autorité européenne des marchés financiers. Il n'en sera rien puisque le superviseur national de l'un quelconque des 27 pays de l'Union pourra délivrer ce visa, valable ensuite sur l'ensemble du territoire européen. L'ESMA n'aura plus, outre ses yeux pour pleurer, que le pouvoir « d'alerter » quand elle constatera, par exemple, des règles prudentielles, fiscales ou anti-blanchiment sujettes à caution. Ainsi chacun des 27 pays pourra déterminer, pour chaque « produit » proposé, le niveau de fonds propres exigé de « l'investisseur » dans l'ensemble de l'Union. Il aurait évidemment été plus efficace d'étendre aux fonds spéculatifs l'ensemble des règles appliquées aux banques, d'interdire véritablement les paradis fiscaux (géographiques et virtuels), d'interdire aux banques elles-mêmes d'utiliser des fonds spéculatifs,

etc. Mais cela aurait porté atteinte à la liberté de spéculer et d'obtenir des rendements extravagants...

- 4 La régulation des transactions de gré à gré : un projet de directive a été présenté par la Commission en septembre 2010, pour, selon le commissaire Michel Barnier, que « plus aucun marché financier ne soit un Far-West ». En effet le marché des produits dérivés vendus de gré à gré est le plus opaque et le plus instable de tous les marchés financiers. Le projet de directive prévoit, comme la législation états-unienne adoptée en juillet dernier, que toutes les transactions devront passer par une chambre de compensation, lesquelles seront soumises à des obligations de transparence vis-à-vis des autorités de régulation. Si elle résiste au lobbying – qui s'annonce intense – de l'industrie financière, cette directive pourrait réduire de façon significative le volume des transactions sur ces marchés, car les opérateurs devront rémunérer la chambre de compensation, ce qui occasionnera une hausse des coûts des transactions (un peu comme une taxe Tobin).
- 5 La régulation des ventes à découvert « à nu »: cette technique de spéculation a connu son heure de gloire avec la crise grecque, quand le Premier ministre grec Georgios Papandréou a accusé les spéculateurs d'acheter une assurance sur la maison de leur voisin et d'y mettre le feu pour toucher la prime. C'est ce qu'ont massivement fait les banques et les fonds spéculatifs, en achetant des CDS grecs (Credit Default Swaps, des assurances contre la faillite de la Grèce) alors même qu'ils ne possédaient pas ou peu (achat « à nu ») des titres sous-jacents (des obligations de l'État grec). Ce faisant, ils faisaient grimper la valeur des CDS, comme si la Grèce s'approchait de la faillite, et provoquaient la flambée des taux d'intérêt sur la dette grecque, du fait de l'inquiétude croissante des investisseurs. Le projet de directive européenne présenté en octobre 2010 rendra, s'il est adopté en l'état, beaucoup plus difficile ce type



de manœuvre. En effet les opérateurs devront prouver qu'ils détiennent ou s'approprient à détenir effectivement les titres assurés. Ils devront également montrer qu'ils peuvent effectivement livrer sous 4 jours les titres qu'ils achètent (ce qui empêche de fait les ventes dites « à découvert », de titres qu'on ne possède pas encore). Enfin le projet donne à l'Autorité européenne de régulation des marchés de réels pouvoirs d'intervention, y compris pour interdire temporairement les ventes à découvert ou les transactions spéculatives sur les CDS. Ce projet, quoique moins rigoureux que les mesures prises par l'Allemagne en mai dernier contre la spéculation sur les CDS, représente néanmoins un pas en avant non négligeable, dont il reste à voir s'il sera concrétisé.

Régulation financière européenne : quel bilan ?

Pour le reste, l'Union européenne semble incapable pour l'instant de s'entendre sur les moyens de faire payer à l'industrie financière une partie du coût de son futur sauvetage, lors d'une prochaine crise bancaire. Les projets de taxe sur les banques, destinée à financer un fonds de

résolution des crises bancaires, ne font pas consensus, certains pays (dont la France) préférant affecter les éventuelles recettes au budget de l'État plutôt qu'à un fonds de résolution. Quant à la taxation des transactions financières, qui aurait pour premier mérite de réduire sensiblement le volume des transactions les plus spéculatives, celles dont l'horizon de profit est le très court terme, elle est soi-disant soutenue par la France et l'Allemagne, mais sans aucun résultat concret pour l'instant.

Au final, comme pour la régulation états-unienne dont elle s'inspire d'ailleurs très fortement, la régulation européenne de la finance vise à faire mieux fonctionner le casino, pas à le fermer. Il s'agit de protéger l'industrie financière contre ses propres excès, non pas de réduire ses taux de profit ni son pouvoir sur l'économie et la société. Les mesures vraiment contraires aux intérêts des grands acteurs de la finance et favorables aux salariés et aux citoyens sont soigneusement évitées : pas de taxation significative des transactions financières, pas de cloisonnement des marchés ou des institutions financières (et en particulier pas d'interdiction aux banques de dépôt de jouer sur les marchés financiers), pas de démantèlement ni de mise sous contrôle social des institutions « trop grosses pour faire faillite »... et qu'il faudra donc bien sauver à nouveau lors de la prochaine crise financière, qui est loin d'être conjurée.



Les enjeux du G20 « français »

La France prendra la présidence du G8 et du G20 le 12 novembre 2010. Le G8 aura lieu à Nice en juin 2011, le G20 en novembre de la même année. Ils doivent être accompagnés de G8 et G20 thématiques : un G20 finance en février 2011 à Paris, un G8 affaires étrangères en mars, un G20 agriculture fin mai... D'autres sommets devraient s'ajouter, comme ceux qui impliqueront le secteur privé, qui opère un lobbying très important autour du G20. Ainsi le *G20 Business Summit*, se réunit à Séoul en novembre 2010 avec 120 des plus grandes entreprises et hommes d'affaires du monde¹⁶.

Cette présidence des G8 et G20 constitue une dernière occasion pour Nicolas Sarkozy de restaurer son image dans l'opinion publique française à quelques mois des élections présidentielles. Il veut se construire une image de sauveur du monde, comme il s'était présenté en sauveur de l'Europe lors de la présidence française de l'Union européenne en 2008. Il s'érige en grand initiateur du G20, rappelant que celui-ci a été créé en 1999 sur proposition de la France et s'est réuni pour la première fois, sous son impulsion, au niveau des chefs d'État et de gouvernement en novembre 2008. Il affichera sur la scène du G20 un volontarisme sans faille pour résoudre la crise internationale, afin d'éviter le risque qu'"au G20 de crise [succède] un G20 de gestion"¹⁷.

Pour gonfler l'importance du G20 et donc la sienne, Sarkozy proclame que les derniers G20 ont sauvé l'économie mondiale en répondant à la crise de

liquidités, en revalorisant le FMI, en évitant le spectre du protectionnisme et en relançant une « croissance équilibrée »¹⁸. Les discours officiels récents évitent par contre soigneusement d'aborder la question de la régulation financière, qui avait pourtant été érigée en 2009 à Londres comme la question centrale, mais qui a totalement échappé au G20.

Concernant le G8, Nicolas Sarkozy souhaite que soient prioritaires les questions de sécurité et de lutte contre le terrorisme, ou encore le trafic international de drogue. Un autre sujet sur la table concernera les relations du G8 avec l'Afrique.

Les différents discours de Nicolas Sarkozy ou de Christine Lagarde et les sites officiels font clairement apparaître quatre chantiers pour le G20 français, qui augurent plus d'un "G20 de gestion" que d'un "G20 de crise".

La réforme du système monétaire international

C'est sans doute le dossier le plus important. Pour la première fois le G20 s'attaque à cette question, étrangement absente jusqu'ici des ordres du jour. Partant du constat – exact – que les déséquilibres du commerce extérieur des grands pays portent une lourde responsabilité dans l'instabilité de l'économie mondiale, la proposition des États-Unis est de plafonner les excédents à +4% du PIB et les déficits à -4% du PIB des pays concernés. Pour Timothy Geithner, le secrétaire d'État au Trésor, « les pays du G20 en excédent persistant doivent appliquer des politiques structurelles, budgétaires et

¹⁶ Sur leur site internet, il est indiqué que ce sommet "aims to underscore and improve the G20's role as the premier forum for global economic cooperation and further bolster the credibility of the G20 Summit". Source : <http://www.seoulg20businesssummit.org/en/g20/difference.asp>

¹⁷ Source : http://www.ambafrance-kr.org/france_coree/spip.php?article1053

¹⁸ Voir le discours de C. Lagarde du 7 octobre à Washington au "Carnegie Endowment" : <http://www.carnegieendowment.org/events/?fa=eventDetail&id=3041>



monétaires pour doper les sources intérieures de croissance et la demande mondiale »¹⁹.

Au delà, les autorités monétaires devraient organiser de façon concertée la réévaluation de la monnaie des pays excédentaires et/ou la dépréciation des monnaies des pays déficitaires, de façon à réduire les déséquilibres. Les pays excédentaires (Allemagne, Japon, Chine, ..) ont déjà fait connaître leurs réticences, le ministre allemand des finances déclarant que la proposition américaine n'est « en aucun cas acceptable ». La France au contraire se dit favorable à l'idée états-unienne. Cette divergence majeure, sur un sujet décisif, entre la France et l'Allemagne n'augure rien de bon quant aux chances de succès de cette proposition. Pourtant l'idée est plutôt bonne, s'il s'agit de traiter de façon symétrique les situations des pays excédentaires et déficitaires, au lieu de diaboliser les pays déficitaires et d'encenser les pays excédentaires. Car, comme on le voit dans la crise européenne, les excédents des uns sont forcément les déficits des autres. Il serait donc utile de dissuader les pays excédentaires d'accumuler des réserves de change et d'améliorer la coordination entre zones monétaires pour réduire les déséquilibres économiques mondiaux.

Mais à la condition de pousser à la diversification de l'usage des devises dans le commerce international et les actifs de réserve pour mettre un terme à l'hégémonie du roi dollar. Mais les États-Unis ne veulent bien sûr à aucun prix renoncer aux privilèges que leur confère le dollar. Bien au contraire, à la fureur de ses partenaires, la Réserve Fédérale a annoncé à la veille du G20 de Séoul sa décision unilatérale de racheter pour 600 milliards de dollars supplémentaires de bons du Trésor états-uniens. Cette création massive de monnaie est destinée à éviter la retombée des États-Unis dans la récession. Elle va accélérer la baisse du dollar, améliorer la compétitivité des États-Unis et donc dégrader celle de l'Europe, de l'Asie, etc. Les États-Unis exportent ainsi leur chômage. La décision de la Fed va également

inonder les marchés financiers du monde entier de nouvelles liquidités, alimentant les bulles spéculatives qui enflent partout. L'administration Obama aggrave ainsi l'escalade de la guerre des monnaies, et certains pays – dont la Corée du Sud – ont déjà dit qu'ils ne resteraient pas sans réagir, mais prendraient des mesures pour taxer les entrées de capitaux, comme le fait déjà le Brésil.

La réduction de la volatilité des marchés de matières premières

La flambée des prix agricoles de 2006 au printemps 2008, la volatilité des prix du pétrole, du gaz et de l'ensemble des matières premières sont, de l'avis général, en partie causées par la spéculation financière sur les produits dérivés. Nicolas Sarkozy déclare qu'il faut réguler fortement ce segment des marchés financiers dont l'instabilité est si dommageable. Mais y a-t-il un seul autre segment de marchés où la stabilité et l'utilité sociale des transactions soient assurées ?

On peut d'ores et déjà regretter, que par cette approche, la régulation financière soit désormais confinée à la question des matières premières. Et même en ce qui concerne ces marchés financiers, les propositions effectives restent bien maigres, puisqu'il n'est fait état que de la nécessité d'accroître la transparence sur ces marchés, d'améliorer le dialogue entre producteurs et consommateurs ou encore d'étudier les produits dérivés et leurs mécanismes. Rien qui puisse résoudre réellement un problème qui a des conséquences gravissimes, comme on l'a vu en 2008, où les spéculations financières ont fait flamber les prix alimentaires et entraîné une forte augmentation de la faim dans le monde. On sait qu'à court terme, les spéculations ne peuvent être contrées qu'à condition d'interdire les fonds spéculatifs sur les marchés des matières premières et de sanctionner les opérateurs qui manipulent les cours. C'est ce qu'avait proposé un temps la Commodity Futures Trading

¹⁹ Lettre de T. Geithner au G20 Finance de Séoul les 10 et 11/11/2010.



Commission (CFTC) aux États-Unis, même si elle n'a finalement rien fait.

La gouvernance mondiale

Pour la présidence française il faut « établir des relations internationales fondées sur plus de légitimité, plus d'égalité et plus de droits », qu'il s'agisse de normes sociales, environnementales et prudentielles communes et appliquées par toutes les organisations internationales, ou encore de lutte contre la corruption. Mais aucune proposition précise et concrète n'est pour l'instant avancée. Deux instances internationales retiennent l'attention de la présidence française. D'une part, Nicolas Sarkozy souhaite voir l'Organisation des Nations unies (ONU) renforcée et son conseil de sécurité élargi. "Dans le cadre de sa présidence du G20, la France souhaite intensifier la collaboration entre le G20 et les Nations Unies, enceinte de composition universelle (le "G192")" : si l'intention est louable et rejoint les demandes faites depuis longtemps par de très nombreux mouvements sociaux, elle est en contradiction avec l'insistance de la France à faire du G20 le principal directoire mondial, en élargissant par exemple ses compétences aux questions de développement et de climat, ou encore avec la façon dont Sarkozy a dénigré l'ONU juste après le sommet de Copenhague. D'autre part, la présidence française insiste sur le renforcement et l'élargissement du FMI à d'autres pays... mais tout en précisant qu'il ne faut pas "sacrifier l'efficacité".

Les "financements innovants"

La taxation des transactions financières n'est plus évoquée pour son côté régulateur. Elle permettrait pourtant de dissuader les transactions de très court terme, les plus spéculatives, les plus déstabilisatrices²⁰. Mais pour le

²⁰ Voir Attac, « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la taxation des transactions financières »,

gouvernement français, elle n'est plus qu'un outil pour dégager vingt ou trente milliards de dollars afin de financer la lutte contre la pauvreté mondiale et le réchauffement climatique. On est bien loin des 200 milliards par an promis à Copenhague aux pays du Sud, ou des 110 milliards supplémentaires estimés nécessaires pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement, pourtant encore insuffisamment ambitieux. Néanmoins le gouvernement français déclare que "la France défendra l'idée d'une taxe sur les transactions financières et plus généralement des financements innovants pour lutter contre la pauvreté, favoriser l'éducation et résoudre les grandes pandémies sanitaires de la planète", ainsi que s'y est engagé Nicolas Sarkozy en septembre 2010 au sommet de l'ONU sur le développement.

Ces discours n'engagent pas réellement Nicolas Sarkozy, qui connaît la position réfractaire d'autres puissances du G20 comme les États-Unis, le Canada, l'Australie. Le Brésil y est favorable, l'Afrique du Sud et l'Inde relativement indifférents. La France apparaît tout feu tout flamme au G20, mais est curieusement restée beaucoup plus timide sur cette question au niveau européen, alors même que c'est à ce niveau qu'elle pourrait peser concrètement pour la mise en œuvre de la taxation sur les transactions financières. Rien n'empêcherait – c'est Angela Merkel qui le dit – l'Union européenne, ou bien la zone euro si les Britanniques ne voulaient pas, de mettre en place à très court terme une taxe sur les transactions financières, à commencer par les transactions sur l'euro. Cela montrerait la volonté de s'attaquer à la puissance des spéculateurs qui imposent des taux d'intérêt exorbitants aux pays européens qu'ils ont en ligne de mire. Malheureusement, ce qui intéresse Nicolas Sarkozy n'est apparemment pas la mise en place d'une telle mesure, mais les effets de tribune qu'elle lui permet de faire sur la scène mondiale.

Les recettes de ces taxes devraient renforcer l'aide aux pays les moins développés. Mais comment accorder du crédit à

<http://www.france.attac.org/spip.php?rubrique99>



cette proposition, quand les multiples promesses énoncées dans le cadre de l'ONU sont restées sans suites ? Par ailleurs, la vision des politiques d'aide au développement portée par la présidence coréenne du G20 s'inscrit pleinement dans la doctrine néolibérale et le consensus de Washington. Le programme défini met ainsi en avant les investissements privés étrangers dans les pays les moins développés et le renforcement prioritaire du secteur privé, tandis que les discours sur la limitation de l'évasion fiscale ne s'accompagnent d'aucune mesure concrète²¹.

²¹ Source : <http://www.boell.org/web/index-651.html>



Quelles alternatives ?

Attac propose de longue date des alternatives crédibles et articulées aux questions aujourd'hui (mal)traitées par le G20. Ces propositions, encore marginales il y a dix ans, sont aujourd'hui au cœur des débats internationaux. L'heure n'est plus au débat, mais à l'action. Rappelons ici quelles sont selon nous les principales exigences de la situation.

Taxation des transactions financières : dégonfler la bulle permanente, financer les biens publics mondiaux²²

La principale fonction d'une taxe sur les transactions financières doit selon nous être de décourager les opérations spéculatives de court terme et de réduire le volume des transactions financières qui n'ont aucune utilité sociale. La taxation des transactions financières à un niveau suffisant – pas les 0,005% préconisés par Bernard Kouchner et le Groupe pilote sur les financements innovants²³, mais au moins vingt fois plus, soit 0,1% –, complétée par des mesures de régulation et de transparence des marchés financiers, aura un effet régulateur sur des activités spéculatives, nuisibles à la stabilité économique mondiale et de nombreux pays, par exemple sur les matières premières et produits agricoles, le cours des monnaies, les titres de la dette publique, des produits financiers à risque... La stabilité financière est en soi un bien public essentiel, important pour le Sud comme pour le Nord, qui doit être l'objet de politiques innovantes et concertées au niveau global.

La lutte contre la pauvreté et la construction et préservation des biens publics mondiaux nécessite en outre de nouveaux besoins de financements, considérables et urgents. Lutte contre l'insécurité alimentaire, les pandémies, les maladies négligées, le dérèglement climatique ou encore l'accès à l'éducation, à la santé et au logement décent : des ressources financières à la hauteur des besoins doivent être dégagées pour mettre en œuvre des politiques globales qui contribuent à la réalisation des droits économiques et sociaux fondamentaux sur la planète.

L'aggravation de la pauvreté globale et du réchauffement climatique planétaire impose aujourd'hui d'inventer de nouvelles formes de gouvernance et de fiscalité mondiales. La taxation des transactions financières pourrait dégager des montants financiers importants (entre 200 et 800 milliards \$ de revenus annuels, selon les hypothèses adoptées). La clé de répartition des revenus dégagés entre différentes destinations et à différentes échelles (fonds internationaux, institutions nationales et/ou régionales) devra faire l'objet de négociations entre les pays collecteurs et la communauté internationale sous l'égide de l'ONU. Il s'agit de construire les bases d'une fiscalité pour redistribuer les richesses aux niveaux national, régional et mondial, en fonction des besoins, de priorités clairement identifiés au préalable.

²² Voir le rapport d'Attac « Des taxes globales pour construire les biens communs de l'humanité », <http://www.france.attac.org/spip.php?rubrique1171>

²³ <http://www.leadinggroup.org/rubrique1.html>



Réforme du système monétaire : pour une monnaie mondiale de coopération

La réforme du système monétaire international est de plus en plus urgente. Elle devrait pour Attac s'articuler autour des trois points suivants :

- une monnaie internationale

Il est décisif de remplacer le dollar, monnaie nationale à usage international, par une monnaie internationale (ou supranationale). A court terme, il serait possible de créer une « monnaie panier », qui résulterait du regroupement de plusieurs monnaies nationales (dollar, euro, yen, livre, yuan²⁴,...). Ceci correspond à la proposition chinoise faite à la veille du G20 de Londres, en avril 2009. Cette formule permettrait de « détrôner » le dollar.

A plus long terme, il faudrait créer une véritable monnaie mondiale, dans l'esprit du « bancor » proposé par Keynes en 1944. L'intérêt d'une telle monnaie est qu'elle supprime en principe la domination monétaire d'une ou de plusieurs monnaies sur la scène internationale. A noter que le bancor de Keynes devait être une monnaie circulant uniquement entre banques centrales pour assurer le financement des balances des paiements.

A côté de l'objectif d'une monnaie internationale, des monnaies régionales, comme l'euro, pourraient être créées sur les différents continents, qui soient contrôlées démocratiquement par les États et leurs peuples. Ceci favoriserait l'intégration économique régionale et le recentrage des échanges entre pays voisins, de niveaux de développement comparables.

²⁴ Pour que le yuan soit dans cette monnaie panier, il faudrait qu'il devienne convertible.

- un régime de change équilibrant

Il faut sortir de la situation actuelle dans laquelle :

- 1) la Chine maintient des excédents commerciaux gigantesques en refusant de réévaluer sa monnaie, ce qui permettrait de réduire la compétitivité de ses produits,
- 2) les États-Unis font baisser le dollar par une création monétaire effrénée (*quantitative easing*, c'est-à-dire rachat massif d'obligations du Trésor par la Réserve Fédérale, la Banque centrale étasunienne),
- 3) la zone euro n'a aucune politique de change, ce qui fait que l'euro est une monnaie sans boussole.

Il faut que les relations entre les monnaies nationales (ou régionales) soient assurées par d'autres mécanismes que le marché, et donc renoncer au régime de changes flottants. Sans revenir au régime de changes fixes de Bretton Woods, on peut proposer un régime de changes stabilisés, autour de « cibles » définies à l'avance. Ce système, qui a fonctionné par exemple lors des accords du Louvre en 1987, est fondé sur la coopération monétaire internationale, avec l'idée de stabiliser les taux de change autour de niveaux compatibles avec un équilibre (ou des soldes soutenables) des balances des paiements.

- des institutions financières internationales démocratisées

Il faut une réforme radicale de ces institutions, qui doivent être placées sous le contrôle d'une ONU démocratisée²⁵. Cette réforme devrait avoir lieu dans le cadre d'une conférence internationale pilotée par l'ONU, c'est-à-dire le G192, et non le G20. Ces institutions contrôlées par une ONU radicalement rénovée doivent revenir, pour le moins, à l'ambition qui

²⁵ Voir les livres Attac, *Que faire du FMI et de la Banque mondiale ?*, Éditions Mille et Une Nuits, 2002 ; *Une autre ONU pour un autre monde*, éditions Tribord, 2010



était celle de Keynes en 1944, de servir l'intérêt public en pilotant les taux de change et les échanges commerciaux en fonction de décisions multilatérales où tous les pays et surtout les peuples ont voix au chapitre.

Matières premières et agricoles : pour des règles fondées sur la coopération et la solidarité et pour la souveraineté alimentaire

À moyen terme, les marchés à terme sur les matières premières alimentaires devraient être fermés. C'est ce qu'a fait l'Inde en pleine flambée des prix. Du fait de l'instabilité chronique et spécifique des prix agricoles, ces marchés à terme ont cependant joué, dans l'histoire récente, un rôle important d'assurance prix pour les producteurs et négociants. La fermeture progressive de ces marchés nécessite donc leur remplacement par un système public et international de stabilisation des prix et des volumes disponibles.

La plupart des dispositifs permettant un fonctionnement harmonieux des échanges de matières premières ont été largement expérimentés dans les décennies précédentes comme, par exemple, les divers fonds de stabilisations et autres caisses de compensations. C'est, là encore sous l'égide de l'ONU que ces systèmes devraient être mis en place.

A la place de l'OMC, un nouveau cadre multilatéral de régulation des marchés de biens, de services et de capitaux doit être mis en place, sous l'égide de l'ONU. Ce cadre serait fondé sur l'intérêt général, la coopération entre pays et l'accès de tous aux droits humains fondamentaux. Il assurerait le droit à la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire le droit effectif de chaque pays ou groupe de pays voisins de définir sa propre politique agricole et alimentaire, dès lors qu'il

s'interdit tout type de dumping. Ainsi, les pays ou groupes de pays pourraient protéger leurs frontières d'importations à bas prix, mieux contrôler les firmes agro-industrielles et constituer des stocks publics minimums. Un tel droit est évidemment incompatible avec l'OMC, fondée sur la libéralisation des échanges, promue par les conclusions de tous les derniers G20²⁶.

Paradis judiciaires et fiscaux : pour une désertion générale

Concernant les paradis judiciaires et fiscaux, l'actuelle complaisance n'est plus tolérable. Il est urgent d'établir une véritable liste noire consolidée des territoires à risques. Par rapport à ces territoires, les pays du G20 devraient prendre les mesures suivantes :

- Instaurer un échange automatique d'informations (au lieu de l'échange sur demande précise, qui exige une connaissance préalable des délits qu'on cherche à réprimer).
- Créer un registre européen puis international des sociétés, visant également les « trusts » et autres sociétés écran.
- Intensifier la coopération et la création de procédures supranationales.
- Envisager des mesures harmonisées de rétorsion à l'égard des territoires non coopératifs et des utilisateurs (entreprises et particuliers) qui s'y localisent sans raisons autres que le secret et le contournement des réglementations nationales.

Pourquoi le G20 continue-t-il à tolérer que tous les acteurs majeurs du système financier, banques, fonds spéculatifs, fonds de pension, etc., maintiennent des

²⁶ Voir CHOPLIN G., STRICKNER A., TROUVE A. (dir.), 2009, *Souveraineté alimentaire, que fait l'Europe ?*, Syllepse, Paris.



activités florissantes dans ces paradis fiscaux, véritables machines à organiser l'évasion fiscale et à assécher les finances publiques ? Il faut les contraindre à désertter ces territoires de toute urgence, en retirant l'agrément des établissements financiers qui n'obtempéreraient pas.

Réguler la finance ? Non : socialiser le système bancaire

L'évidence s'impose de plus en plus : la stabilité financière et monétaire ne peut être laissée entre les mains de gestionnaires irresponsables qui ne gouvernent les banques que pour le profit des actionnaires. La crise venue – et elle reviendra – ces institutions ne peuvent que s'accrocher désespérément aux basques des États. La prochaine crise financière montrera l'inanité des mesures de « régulation » prises. Elle posera encore plus fortement l'impérieuse nécessité de retirer les banques et la finance des mains des actionnaires privés. Socialiser le système bancaire signifie que la stabilité du système de crédit et son fonctionnement au service des besoins sociaux sont reconnus comme biens publics. Aussi bien la création monétaire que la distribution du crédit ne doivent plus dépendre seulement de la rentabilité des opérations, mais principalement des objectifs sociaux et écologiques démocratiquement déterminés, au plan local, national, continental et mondial.

Les marchés doivent se voir retirer tout pouvoir régulateur global, qui doit revenir aux puissances publiques tant au niveau mondial qu'aux divers niveaux intermédiaires. La réforme ne sera véritable que si elle est pilotée grâce à l'outil démocratique. S'il faut créer de la monnaie, ce n'est pas pour permettre les 5 000 milliards \$ d'échanges quotidiens de devises

dont, selon évaluation des experts, de 80 % à 90 % sont de la pure spéculation opérée en quelques fractions de seconde²⁷.

Un premier pas important serait la mise en place d'un pôle public bancaire, aux niveaux national et européen. Mais la socialisation du système bancaire ne signifie pas uniquement son étatisation – on a vu les limites des nationalisations de 1981 en l'absence de contrôle social sur la gestion des entreprises. C'est pourquoi il faudra immédiatement développer le contrôle de la société sur les banques, par des formes institutionnelles qui peuvent être diverses. Par exemple, au Conseil d'administration des banques, les pouvoirs publics – collectivités locales, États, Union continentale, voire une Banque mondiale refondée – pourraient disposer de la majorité des voix; mais seraient aussi représentés, dotés de minorités de blocage, les salariés du système bancaire (via des représentants élus), les PME et la société civile, en particulier les syndicats, les usagers et les associations écologistes. Dans le cadre de politiques macroéconomiques durables, définies par les pouvoirs publics élus, ces banques socialisées pourraient pratiquer des taux d'intérêt modulés en fonction de l'utilité sociale et écologique des projets. Car la reconversion écologique, l'indispensable bifurcation de notre modèle de développement, sont impensables sans profondément transformer les structures de pouvoir et les objectifs du système financier.

²⁷ « Système Monétaire International : Coopération ou compétition ? », « FMI/WEO (World Economy Outlook) Le rééquilibrage de l'économie mondiale » <http://www.france.attac.org/spip.php?article11768>
« Qu'espérer du FMI ? » <http://www.france.attac.org/spip.php?article11794>



Conclusion

À mesure qu'on s'éloigne du tremblement de terre de septembre 2008, où les dirigeants de la planète ont vu le sol se dérober sous leurs pieds, le poids des lobbies, les rivalités entre puissances et les calculs de court-terme l'emportent sur la nécessité de la coopération.

Nous avons montré pourquoi le G20 n'a jamais constitué une instance ni légitime ni efficace pour reconstruire une régulation financière et monétaire mondiale, et nous sommes malheureusement certains qu'il va à nouveau le démontrer en Corée et en France.

Pourtant, face aux menaces de guerre monétaire et de crise financière aggravée, la mise au pas de la finance et la construction d'une véritable coopération économique et monétaire mondiale est urgente. La mobilisation des peuples est la seule façon de faire avancer cet objectif.

En 2011, Attac mettra son énergie au service de cette mobilisation, au Forum social mondial de Dakar en février, lors du G8 en juin, pour le G20 en novembre, pour le sommet (COP 17) du climat à Johannesburg en décembre, avant la rencontre Rio+20 en 2012.

Par la construction de convergences entre mouvements sociaux, par l'organisation de manifestations, d'actions symboliques, de débats, de contre-sommets, nous chercherons à mettre en mouvement le plus grand nombre possible de citoyens pour signifier à nos gouvernants qu'ils ne peuvent plus continuer comme avant.

Nous devons commencer à dépasser ce système capitaliste et productiviste, porteur de conflits et de dégradations sociales et écologiques de plus en plus menaçantes.